



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 14 JUIN 2017**

M. Claude SCHMITT, Maire, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et à l'assistance. Il désigne Mme Rolande BARADEL, Secrétaire Générale de la Mairie, comme secrétaire de séance.

Il présente les excuses des membres du conseil municipal empêchés d'assister à cette séance ainsi que les pouvoirs qu'ils ont donnés.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

M. Jean-Marc BURRUS, Adjoint, enregistre les débats.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, point n° 50, afin de traiter la révision libre des attributions de compensation. Il en explique les raisons en précisant que cette délibération doit être prise avant le 31 juillet. Les quatre derniers points seront décalés.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

042-2017 - Approbation du compte-rendu de la séance du 5 Avril 2017

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (M. HAUSWALD et Mme MANCHON, absents lors de la séance)

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 Avril 2017.

Celui-ci est passé à la signature des présents.

Avant de passer aux points suivants, Monsieur le Maire souhaite faire une déclaration n'engageant que lui-même. Il ne peut accepter, pour les informations à l'égard de nos concitoyens, que le compte-rendu du conseil municipal par la presse locale paraisse plus d'un mois après sa tenue comme ce qui s'est passé lors du dernier conseil du 5 avril, paru dans la presse le 19 mai.

043-2017 – Demande de subvention au titre de la dotation d'action parlementaire pour la création d'un terrain multisports

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un projet concernant la création d'un terrain multisports, a été prévu parmi les investissements communaux programmés sur l'exercice 2017.

La création de ce terrain consiste à poser, sur une plateforme en enrobé de 336 m², une structure en alu et en bois pouvant accueillir différentes disciplines sportives pour permettre aux enfants et adolescents de se rencontrer et partager des moments de détente autour du sport. Ce terrain multisports sera également à la disposition des enfants des écoles primaires et maternelles.

Ce projet estimé à 53.574 € HT, peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la dotation

d'action parlementaire pour l'année 2017.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Subvention du Département (Fond Cantonal d'Investissement)	5 000 €
Réserve parlementaire	10 000 €
Autofinancement	38 574 €
TOTAL	53 574 €

Monsieur Jean-Marc BURRUS, précise que cette subvention est accordée sur sa demande, par M. Jean-Marie BOCKEL, Sénateur du Haut-Rhin au titre de sa réserve parlementaire et lui présente ses remerciements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Approuve** la création d'un terrain multisports au vu du budget prévisionnel et du plan de financement présentés ci-dessus,
- **Sollicite** une subvention au titre de la dotation d'action parlementaire pour l'année 2017,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention.

044-2017- Demande de subvention au titre du Fond Cantonal d'Investissement pour la création d'un terrain multisports

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un projet, concernant la création d'un terrain multisports, a été prévu parmi les investissements communaux programmés sur l'exercice 2017.

La création de ce terrain consiste à poser, sur une plateforme en enrobé de 336 m², une structure en alu et en bois pouvant accueillir différentes disciplines sportives pour permettre aux enfants et adolescents de se rencontrer et partager des moments de détente autour du sport. Ce terrain multisports sera également à la disposition des enfants des écoles primaires et maternelles.

Ce projet estimé à 53.574 € HT, peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre du fond cantonal d'investissement

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Subvention du Département (Fond Cantonal d'Investissement)	5 000 €
Réserve parlementaire	10 000 €
Autofinancement	38 574 €
TOTAL	53 574 €

Monsieur Jean-Marc BURRUS, précise que cette subvention est accordée sur sa demande, par M. Pierre BIHL, Conseiller départemental, et lui présente ses remerciements.

Monsieur René HAUSWALD, demande si l'emplacement du terrain a été retenu.

Monsieur Jean-Marc BURRUS, explique que suite à la commission des travaux du 6 juin, dans laquelle le

problème d'emplacement du city-park sur le parking de la salle des fêtes avait été soulevé, deux autres emplacements ont été visités ce matin. Le premier emplacement est situé rue du moulin, près des HLM, le second à la Timbach, sur l'ancien terrain du basket près de la piste de bosse. Celui-ci semble le plus approprié pour des raisons de pratique et de sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Approuve** la création d'un terrain multisports au vu du budget prévisionnel et du plan de financement présentés ci-dessus,
- **Sollicite** une subvention auprès du département au titre du fond cantonal d'investissement
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention.

045-2017 – Admission en non-valeur

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget eau-assainissement de la commune. Malgré diverses relances du Trésor Public, certains titres restent impayés. Il convient de les admettre en non-valeur.

Monsieur René HAUSWALD, demande si les sommes dues concernent la même personne. Madame Jocelyne ZENNER répond que pour les montants les plus importants il s'agit de la même personne. Elle précise qu'elle va convoquer cette personne afin d'obtenir le remboursement par la mise en place d'un échancier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 1 101,05 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 2608190231/2017 dressé par le comptable public.

Année	N° Titre	Montant	Motif
2012	R-212-567	234,83 €	Certificat irrécouvrabilité
2012	R-9112-580	466,29 €	Certificat irrécouvrabilité
2013	R-2-581	146,58 €	Certificat irrécouvrabilité
2014	R-2-583	111,83 €	Certificat irrécouvrabilité
2014	R-1-593	131,19 €	Certificat irrécouvrabilité
2014	R-2-445	0,30 €	RAR inférieur seuil poursuite
2014	R-2-449	10,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2014	R-1-515	0,03 €	RAR inférieur seuil poursuite

	TOTAL :	1 101,05 €	
--	----------------	-------------------	--

Article 2 : les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541 et 6542.

046-2017 – Accessibilité des bâtiments – mise en place de l’agenda et programmation des travaux

Monsieur Jean-Marc BURRUS, adjoint aux travaux, explique que courant 2016, dans le cadre de la mise en place de l’Ad’ap (Agenda d’Accessibilité), l’entreprise ARCALIA de Strasbourg a été missionnée afin d’établir un rapport de diagnostic concernant l’accessibilité de tous les bâtiments recevant du public.

Les rapports ont été réceptionnés en mairie au cours du mois de Janvier 2017. Ils détaillent avec précision et par bâtiments tous les travaux que la commune doit prévoir pour mettre en conformité leurs accessibilités.

Le montant total des travaux s’élève à : 798.000 €. La commune a la possibilité de programmer ces travaux sur 2 périodes de 3 ans. Des demandes de dérogation seront faites, notamment pour le bâtiment de la mairie, afin de pouvoir conserver les portes intérieures actuelles faisant partie du patrimoine BURRUS.

Les rapports ainsi que l’agenda de programmation des travaux ont été présentés lors de la commission des travaux élargie au conseil municipal du 6 juin 2017.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l’unanimité,

APPROUVE la mise en place de l’agenda et la programmation des travaux tels que présentés et joints en annexe,

APPROUVE la liste des demandes de dérogation telle que présentée et jointe en annexe,

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à l’élaboration de l’Ada’p.

047-2017 – Vente d’un terrain « Lotissement Les Prés Pierre »

M. et Mme LEMAITRE, demeurant à STE CROIX-AUX-MINES, rue des Prés Pierre, souhaitent acquérir le dernier terrain en vente du lotissement Les Prés Pierre.

Il s’agit d’un terrain de 7.41 ares sur la parcelle section 04 n° 197, voir plan ci-joint.

Le prix est fixé à 8.000 € de l’are, soit 59 280 €.

Mme LEMAITRE Roxane concernée par cette vente, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire précise que cette vente permettra de clore le budget annexe des prés pierre.

Sur proposition de M. le Maire, et au vu de l’avis du service des domaines,

Après délibération

Le Conseil municipal, à l’unanimité,

APPROUVE la vente à M. et Mme LEMAITRE, demeurant à STE CROIX-AUX-MINES, d’un terrain de 7.41 ares, la parcelle sise aux Prés Pierre, section 04 n° 2197 selon le plan joint à la présente délibération, au prix de 59.280 €, frais de notaire, à la charge de l’acquéreur.

DONNE tous pouvoirs à tous clercs ou employés de l’étude notariale de Sainte-Marie-aux-Mines, avec faculté d’agir ensemble ou séparément, à l’effet d’intervenir en son nom et pour son compte à tout acte de prêt ayant pour objet le financement du prix d’acquisition de l’immeuble ou la construction qui y sera édifié ainsi qu’à tout acte de prêt substitutif de ces derniers, à l’effet :

- ✓ de consentir à la cession du rang du droit à l’action résolutoire et de la restriction au droit de disposer,
- ✓ renoncer à la notification prescrite par les décrets sur la tenue du livre foncier contre remise d’un

- certificat d'inscription entre les mains du notaire,
- ✓ renoncer à se prévaloir pendant toute la durée du prêt de l'action résolutoire,
- ✓ autoriser expressément l'affectation hypothécaire eu égard à l'interdiction d'aliéner dans la mesure où le prêt a pour objet le financement du prix d'acquisition du terrain ou le financement de la construction qui y sera édiflée ou un prêt substitutif de ces derniers.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente établi par Me GEIGER, notaire à Ste-Marie-aux-Mines et tous documents y afférent.

Madame LEMAITRE Roxane réintègre la séance.

048-2017 – Mise en vente de la maison forestière

Depuis le départ à la retraite du garde forestier, la maison forestière du Grand-Rombach est vide, le bureau de son remplaçant a été installé dans le local de l'ancienne poste, au centre du village.

Monsieur le Maire propose la mise en vente de cette maison par appel d'offre. Les courriers devront être adressés sous pli fermé auprès du notaire de Sainte-Marie-Aux-Mines, Me GEIGER.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la vente de la maison forestière par appel d'offre ;

AUTORISE le maire à faire paraître un avis dans la presse locale comportant les modalités de vente de la maison forestière ;

CHARGE Me GEIGER, notaire de réceptionner les offres.

049-2017 – Lot de chasse n° 2 – Agrément de deux nouveaux permissionnaires

Ce point est ajourné pour des compléments d'informations.

050-2017-Révision libre des attributions de compensation

M. le Maire expose :

Les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts permettent au conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Argent, de modifier librement les attributions de compensation.

L'article 144 de la Loi de Finances initiale pour 2012 a créé un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal appelé « fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales » ou FPIC. Le prélèvement calculé pour l'ensemble intercommunal, composé de la CCVA et de ses communes membres, est réparti entre la Communauté de communes du Val d'Argent et les communes.

Pour l'année 2017, la CCVA propose de prendre en charge intégralement le prélèvement du territoire. Afin d'assurer la neutralité financière de cette opération, la Communauté de communes du Val d'Argent souhaite modifier les attributions de compensation des communes de manière dérogatoire. Cette révision libre des attributions de compensation nécessite des délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Le prélèvement de la commune de Sainte-Croix-aux-Mines au titre du FPIC pour l'année 2017 s'élève à 41 575€. Aussi, si la révision libre des attributions de compensation est votée, l'attribution de compensation de la commune (qui s'élevait en 2016 à 206 903€) sera diminuée de ce montant de 41 575€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2336-1 et L.2336-3

Vu le rapport de la CLECT en date du 14 Juin 2017

OPTE pour une répartition dérogatoire du FPIC au titre de l'année 2017, proposée par la Communauté de Communes du Val d'Argent

VALIDE la réduction de 41 575 € des attributions de compensation 2017. Ces AC 2017 s'élèveront donc à 165 328 €

051-2017 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Monsieur le Maire expose :

PLUI - Comme annoncé lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle qu'une commission doit se former avec des représentants de chaque commune. Celle-ci doit être composée pour chaque commune du maire ainsi que de deux élus. Il rajoute qu'il serait souhaitable d'ouvrir ou de créer des postes de suppléants.

Monsieur Jean-Daniel BAYSANG entre en séance.

Budget CCVA – le sujet consistant à trouver 200 000 euros pour le budget ne trouve toujours pas de réponse. La solution la plus simple consisterait à diminuer les attributions de compensations de manière proportionnelle dans un montant situé entre 5 et 10 %.

Divers – Le 4 mai dernier a eu lieu une réunion présentant un diagnostic « socio-économique » sur le plan local d'urbanisme, d'après cette étude, la population est toujours en baisse dans le Val d'Argent ce qui entraîne une répercussion sur les écoles avec des fermetures de classe et même un risque de fermeture pour l'école d'Echery. Cet établissement reste ouvert pour la rentrée 2017.

052-2017– Informations de la Municipalité au Conseil Municipal

- Madame Régine ORSATI signale que le conseil de classe de l'école primaire a eu lieu le lundi 12 juin 2017. Les classes sont maintenues pour un effectif total de 109 élèves.

- Monsieur le Maire précise qu'une réunion va avoir lieu au niveau de la communauté de communes pour tous les établissements scolaires du Val d'Argent avec les maires des communes, les responsables

d'établissement et le centre socio-culturel afin qu'une décision soit prise après le dernier conseil de classe, soit fin Juin concernant le retour à la semaine de quatre jours.

Monsieur le Maire informe :

- Ces dernières semaines trois établissements ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par la commission de sécurité de l'arrondissement de COLMAR-RIBEAUVILLE. Le premier établissement était la maison des œuvres et l'avis de la commission a provoqué l'autorisation d'ouverture tant attendue du local. La médiathèque et la salle des fêtes quant à elles ont également reçu un avis favorable avec une demande de quelques prescriptions techniques.

- Le locataire des deux garages communaux, situés rue de l'hôpital, a dénoncé sa location. Ils seront donc libres à compter du 1^{er} Juillet.

053-2017– Questions des conseillers municipaux

Néant

054-2017– Divers

Madame HUCK Marie-Laure, déléguée au Conseil de Surveillance de l'Hôpital Intercommunal du Val d'Argent (H.I.V.A.), suite au dernier conseil, informe l'assemblée que l'ADAUHR et l'ARS ont finalisé le projet de réhabilitation de la maison de retraite de Sainte-Marie-Aux-Mines. Un concours d'architectes va être organisé et 3 projets seront retenus, avec choix d'un lauréat prévu en mars 2018. Ce projet d'EPAD'H de 11 millions de travaux comportera 100 lits, avec 86 lits d'hébergement et 14 lits d'Unité de Vie Protégée. La réalisation des travaux est prévue pour une durée de 30 à 36 mois avec un début des travaux en septembre 2019.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 15.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2017 **RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS**

042-2017 - Approbation du compte-rendu de la séance du 5 Avril 2017

043-2017- Demande de subvention au titre de la dotation d'action parlementaire pour la création d'un terrain multisports

044-2017- Demande de subvention au titre du Fond Cantonal d'Investissement pour la création d'un terrain multisports

045-2017 – Admissions en non-valeurs

046-2017 – Accessibilité des bâtiments – mise en place de l'agenda et programmation des travaux

047-2017 – Vente d'un terrain « Lotissement Les Prés Pierre »

048-2017 - Mise en vente de la maison forestière

049-2017 – Lot de chasse n° 2 – Agrément d'un nouveau permissionnaire

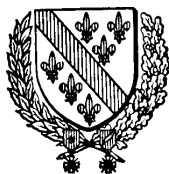
050-2017 – Révision libre des attributions de compensation

051-2017 - Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent

052-2017 - Informations de la Municipalité au Conseil Municipal

053-2017 - Questions des conseillers municipaux

054-2017 – Divers



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE DE SAINTE CROIX-AUX-MINES

Liste des présents
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 Juin 2017

Noms-prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Signatures
SCHMITT Claude, Maire	X			
SALBER Marie-Christine 1 ^{er} Adjoint	X			
ZENNER Jocelyne 2 ^{ème} Adjoint	X			
ORSATI Régine 3 ^{ème} Adjoint	X			
BURRUS Jean-Marc 4 ^{ème} Adjoint	X			
MAIRE Jean-Pierre 5 ^{ème} Adjoint	X			
ANTOINE Constant	X			
BAYSANG Jean-Daniel	X	Entré en séance à 21 h		
BONNEFON Isabelle	X			
CONRAUX Thierry	X			
HUCK Marie-Laure	X			
LEMAITRE Roxane	X			
MEYER Francine	X			
VOINSON Rémy	X			
ULRICH Gabrielle		X		
DORGLER Philippe		X		Procuration à HAUSWALD René
HAUSWALD René	X			
HENRICHS Agnès		X		Procuration à MANCHON Andrée
MANCHON Andrée	X			

